

**FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS
DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION
(INSTANCE BASSINS EQFE)
SUR L'AGREMENT OU LE RENOUELEMENT D'AGREMENT DE FILIERES CISP**

Version DFP du 7 mars 2022

CHAMBRE EMPLOI-FORMATION DE :

Namur

Références légales :

- Article 11 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle
- Article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle

Dénomination du CISP : ADEPPI ASBL

Adresse du CISP

Indiquez l'adresse du siège d'exploitation du CISP qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social du CISP.

Rue : De Flines

Numéro : 20

Boîte :

Code postal : 7604

Localité : CALLENELLE

Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par le CISP

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Formation de base – prison d'Andenne	Favorable
2	Initiation informatique – prison d'Andenne	Favorable
3	Formation de base – prison de Namur	Favorable
4	Atelier Pédagogique Individualisé à la prison d'Andenne dans le cadre de l'appel à projet prison 2021	Favorable
5	Atelier Pédagogique Individualisé à la prison de Namur dans le cadre de l'appel à projet prison 2021	Favorable

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.

(2) Favorable – Réserve – Défavorable

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable
-------------------------------------	------------------

<input type="checkbox"/>	Réservé
--------------------------	----------------

<input type="checkbox"/>	Défavorable
--------------------------	--------------------

Motivation :

Le public cible de la formation est très spécifique : personnes incarcérées dans la prison d'Andenne – détenus peu scolarisés.

La population détenue est gravement sous-scolarisée. Plus de 70% des personnes incarcérées dans les prisons du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont au maximum le CEB ; c'est-à-dire le niveau de fin des études primaires.

La formation de base permet l'acquisition de compétences nécessaires

- pour obtenir le CEB (organisé chaque année au sein de la prison),
- comme préalable pour compléter une formation professionnelle au sein de la prison,
- pour entrer en formation professionnelle, soit en prison, soit après la libération (ex. autres CISP, Enseignement de Promotion sociale,...).

Elle permet également l'acquisition de capacités indispensables pour la poursuite des parcours et formation et d'insertion socioprofessionnels : autonomie, auto-apprentissage, communication vers le monde sociale et professionnel, ...

Compte-tenu des spécificités du public, aucun autre opérateur de formation ne propose d'offre de formation similaire sur le territoire du Bassin de Namur.

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

X	Favorable
---	-----------

	Réservé
--	---------

	Défavorable
--	-------------

Motivation :

Le public cible de la filière est très spécifique, étant constitué de personnes incarcérées dans la prison d'Andenne.

La population détenue est gravement sous-scolarisée. Plus de 70% des personnes incarcérées dans les prisons du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont au maximum le CEB ; c'est-à-dire le niveau de fin des études primaires.

Les compétences numériques font partie des compétences clés fondamentales pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui devraient être acquises par tous – cf. recommandation 2006/962/CE du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006).

Avec le développement de la numérisation, elles sont indispensables pour la poursuite des parcours d'insertion socioprofessionnelle des personnes.

Le COF propose également une offre de formation en Bureautique – Certification Microsoft aux personnes incarcérées à la prison d'Andenne mais elle est complémentaire à celle d'ADEPPI.

L'offre d'ADEPPI s'adresse en effet à des personnes ayant un niveau de compétences moins élevé : démystification de la technologie, utilisation des périphériques, utilisation d'un système d'exploitation, utilisation de deux logiciels (traitement de texte et tableur).

L'offre du COF s'adresse quant à elle à des personnes qui ont déjà utilisé des ordinateurs et se centre sur l'apprentissage de l'utilisation de deux logiciels (Word et Excel), jusqu'à l'acquisition d'une certification Microsoft.

Aucun autre opérateur de formation du Bassin de Namur ne propose d'offre de formation similaire.

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

Favorable

Réserve

Défavorable

Motivation :

Le public cible de la formation est très spécifique : personnes incarcérées dans la prison d'Andenne – détenus peu scolarisés.

La population détenue est gravement sous-scolarisée. Plus de 70% des personnes incarcérées dans les prisons du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont au maximum le CEB ; c'est-à-dire le niveau de fin des études primaires.

La formation de base permet l'acquisition de compétences nécessaires

- pour obtenir le CEB (organisé chaque année au sein de la prison),
- comme préalable pour compléter une formation professionnelle au sein de la prison,
- pour entrer en formation professionnelle, soit en prison, soit après la libération (ex. autres CISP, Enseignement de Promotion sociale,...).

Elle permet également l'acquisition de capacités indispensables pour la poursuite des parcours et formation et d'insertion socioprofessionnels : autonomie, auto-apprentissage, communication vers le monde sociale et professionnel, ...

Compte-tenu des spécificités du public, aucun autre opérateur de formation ne propose d'offre de formation similaire sur le territoire du bassin de Namur.

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

<input checked="" type="checkbox"/>	Favorable
-------------------------------------	------------------

<input type="checkbox"/>	Réservé
--------------------------	----------------

<input type="checkbox"/>	Défavorable
--------------------------	--------------------

Motivation :

En ce qui concerne les besoins en actions de remise à niveau, plusieurs acteurs namurois de l'Emploi et la Formation témoignent de besoins importants en la matière. Ils décrivent un public de plus en plus précarisé qui présente de nombreux déficits en termes de connaissances et savoir-faire de base (maîtrise du français, de bases en mathématiques, etc.).

De ce fait, ils constatent de nombreuses difficultés lors des recrutements de candidats en formation qualifiante (particulièrement pour ce qui est des formations techniques). Pour assurer de meilleures passerelles vers les filières qualifiantes, les acteurs prônent la mise en place de formations de remise à niveau en amont permettant de faciliter les parcours d'insertion et de formation des demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne l'offre de formation, l'asbl ADEPPI est la seule CISP à proposer une telle offre de formation pour un public si spécifique, à savoir les détenus de la Prison d'Andenne. Une autre CISP, le COF propose quelques formations pour un public en milieu carcéral. Toutefois, la pédagogie développée et la différence d'approche des publics sont telles que les publics de détenus concernés ne présentent pas les mêmes profils.

Par ailleurs, le programme proposé par l'asbl ADEPPI est entièrement individualisé et s'adapte aux besoins spécifiques de chaque stagiaire. C'est pourquoi le contenu ne se limite à des actions de remédiations de compétences de base mais peut aborder aussi la formation au permis théorique, des cours de langue, la préparation aux examens pour l'obtention de certificats de l'enseignement (CEB, CE1D, CE2D, CESS...), les outils de recherche d'emploi...L'utilisation des outils numériques sont au centre de l'apprentissage (logiciel Cell-learning).

Compte tenu de ces éléments, les Membres de la Chambre Emploi et Formation de Namur remettent **un avis favorable** concernant cette demande d'agrément.

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

Favorable

Réserve

Défavorable

Motivation :

En ce qui concerne les besoins en actions de remise à niveau, plusieurs acteurs namurois de l'Emploi et la Formation témoignent de besoins importants en la matière. Ils décrivent un public de plus en plus précarisé qui présente de nombreux déficits en termes de connaissances et savoir-faire de base (maîtrise du français, de bases en mathématiques, etc.).

De ce fait, ils constatent de nombreuses difficultés lors des recrutements de candidats en formation qualifiante (particulièrement pour ce qui est des formations techniques). Pour assurer de meilleures passerelles vers les filières qualifiantes, les acteurs prônent la mise en place de formations de remise à niveau en amont permettant de faciliter les parcours d'insertion et de formation des demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne l'offre de formation, l'asbl ADEPPI est la seule CISP à proposer une telle offre de formation pour un public si spécifique, à savoir les détenus de la Prison de Namur. Une autre CISP, le COF propose quelques formations pour un public en milieu carcéral. Toutefois, la pédagogie développée et la différence d'approche des publics sont telles que les publics de détenus concernés ne présentent pas les mêmes profils.

Par ailleurs, le programme proposé par l'asbl ADEPPI est entièrement individualisé et s'adapte aux besoins spécifiques de chaque stagiaire. C'est pourquoi le contenu ne se limite à des actions de remédiations de compétences de base mais peut aborder aussi la formation au permis théorique, des cours de langue, la préparation aux examens pour l'obtention de certificats de l'enseignement (CEB, CE1D, CE2D, CESS...), les outils de recherche d'emploi...L'utilisation des outils numériques sont au centre de l'apprentissage (logiciel Cell-learning).

Compte tenu de ces éléments, les Membres de la Chambre Emploi et Formation de Namur remettent **un avis favorable** concernant cette demande d'agrément.